



Commissions Jeunes

Réunion du 02 mai 2019 - PV N°33

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXPLOITATION DES RESULTATS DES JOURNEES DES 27/04 ET 01/05/2019

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21372249 U18 Coupe District forfait de MONTIGNAC
Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21208111 U15 2^{ème} Division poule A CONDAT / HAUTEFORT 2
Match N°21403503 U18 Coupe Dordogne TRELISSAC / BERGERAC PERIGORD

STATUTS ET REGLEMENTS

Match N°21372248 U18 Coupe District COC CHAMIERES Ent. 2 / PAYS DE MONTAIGNE Ent.
Match N°21403510 U18 Coupe District BOULAZAC Ent. 2 / CHAMPCEVINEL
Match N°21403543 U15 Coupe District NONTRON ST PARDOUX Ent. / BERGERAC PERIGORD 2

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel (Président) - THOMASSON Alain

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 27/04/2019

- Gestion des compétitions U11 et U13
- Non transmission feuille de match : U13 D1 amende de 25 € à MONTIGNAC